

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	19.10.2021			DECS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Personnes avec un handicap		Lié à : (obligatoire) ad 21.011
Titre : Amendement au projet de loi sur l'inclusion et sur l'accompagnement des personnes avec un handicap (LInca)		
(Initialement déposé par le groupe UDC)		
Contenu :		
<p>Article 40, alinéa 1, lettre a</p> <p>¹Peuvent être reconnues et donner lieu au versement d'une aide financière :</p> <p>a) Dans des cas <i>particuliers</i>, les prestations fournies par les proches aidant-e-s en vue de favoriser le soutien et l'accompagnement à domicile ;</p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Magali Brêchet, présidente de la commission		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :